



BARÈME FINANCIER DU DISTRICT OISE DE FOOTBALL

Montants applicables pour la saison 2026/2027 en District pour toutes les compétitions

DROITS

RÉSERVE / RÉCLAMATION / ÉVOCATION :		
	Confirmation de réserve	60 €
	- Plus amende au club fautif	30 €
	Confirmation de réclamation	60 €
	- Plus amende au club fautif	30 €
	Évocation	90 €
APPEL :		
	De décision des diverses commissions	150 €
DÉROGATION MODIFICATION CALENDRIER:		
	Demande faite au moins 5 jours avant la rencontre	gratuit
	Demande faite moins 5 jours avant la rencontre	50 €
COTISATION STATUTAIRE ANNUELLE (Club) :		60 €
COTISATION STATUTAIRE ANNUELLE (Membre) :		25 €
ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS		
SENIORS		
	D1 et D2	65 €
	D3 et D4	52 €
	D5	38 €
	Vétérans Loisirs à 11	38 €
	Vétérans Loisirs + 45 ans à 7	31 €
FÉMININES		
	Seniors à 11	36 €
	Seniors à 8	24 €
JEUNES Garçons ou Filles		
	U18	24 €
	U17	24 €
	U16	21 €
	U15	18 €
	U14	16 €
	U11 et U13	11 €
	Critérium U18 et U15 à 8	11 €
	Foot Animation (U6 à U9) - Foot à 4 Découverte et Foot à 5 Évolution	gratuit
FUTSAL		
	Championnat Futsal	42 €
ENGAGEMENTS COUPES		
	Coupe de l'Oise Séniors	57 €
	Coupe Objois	57 €
	Coupe Chivot	57 €
	Challenge Patoux	38 €
	Coupe Vétérans Loisirs	34 €
	Coupe de l'Oise Féminines Séniors à 11	39 €
	Coupe de l'Oise Féminines Séniors à 8	30 €
	Coupe de l'Oise Féminines U18 à 11	19 €
	Coupe de l'Oise Féminines U15 à 11	19 €
	Coupe de l'Oise Futsal	32 €
	Coupe de l'Oise U18	19 €
	Coupe de l'Oise U17	19 €
	Coupe de l'Oise U16	19 €
	Coupe de l'Oise U15	14 €
	Coupe de l'Oise U14	14 €
	Coupe du Conseil Départemental U18 et U15	14 €
	Engagement Hors Délai si accord de la Commission	80 € la semaine (7 jours)

AMENDES

FORFAIT

<u>Forfait à 11 Championnats : (Séniors, Féminines, Futsal, Loisirs)</u>		Montant	Si prévenu hors délais Après 17h45 le vendredi
	1er Forfait	30 €	60 €
	2ème Forfait	55 €	110 €
	3ème Forfait	55 €	110 €
	Forfait général	150 €	
	Tout forfait dans les 3 dernières journées de championnat	200 €	
	Forfait sans avoir débuté le championnat	200 €	
<u>Forfait à 11 Championnats de jeunes</u>		Montant	Si prévenu hors délais Après 17h45 le vendredi
	1er Forfait	15 €	30 €
	2ème Forfait	25 €	50 €
	3ème Forfait	25 €	50 €
	Forfait général	100 €	
	Tout forfait dans les 3 dernières journées de championnat	75 €	
	Forfait sans avoir débuté le championnat	100 €	
En cas de compétitions jeunes à 2 phases, si réengagement sur la 2ème phase le forfait n'est pas comptabilisé mais compte pour le prix d'un engagement			
<u>Forfait en Foot à 8 et à 7</u>		Montant	Si prévenu hors délais Après 17h45 le vendredi
	1er Forfait	5 €	10 €
	2ème Forfait	8 €	16 €
	3ème Forfait	8 €	16 €
	Forfait général	20 €	
	Forfait sans avoir débuté le championnat	31 €	
Les forfaits non avertis entrainant le déplacement des arbitres le montant du forfait correspondant sera doublé et les frais arbitres seront à la charge du club fautif.			
<u>Forfait Futsal Jeunes</u>			
	Forfait (Les forfaits non avertis entrainant le déplacement des arbitres, les frais arbitres seront à la charge du club fautif.)	10 €	
<u>Forfait pour toutes les coupes</u>		Du 1er tour à demi-finale	Lors d'une Finale
	Séniors, Féminines, Futsal, Loisirs	150 €	600 €
	Jeunes	75 €	600 €
<u>INDEMNISATION</u>			
Montant de l'indemnité de déplacement pour une équipe si demande écrite du club lésé, trajet simple à vol d'oiseau. Les imputations débit au club forfait et crédit au club sollicitant, seront effectuées par le service comptable du D.O.F., affectées aux comptes clubs.			
Foot à 11		2,80 € du kilomètre	
Foot à 8 et à 7		2,20 € du kilomètre	
Foot à 5		1,50 € du kilomètre	
Indemnité forfaitaire minimale		40 €	
<u>ABSENCES</u>			
Journée événementielle, Futsal ou Jeunes, absence du club après inscription au préalable, ou réunion préparatoire			100 €
Manifestation Bénévoles Clubs			300 €

FEUILLE DE MATCH / FEUILLE DE PLATEAUX

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE / FEUILLE DE MATCH "PAPIER"

	Retard dans la transmission après minuit jour de la rencontre par jour de retard	50 €
	Relance écrite feuille de match non parvenue club fautif	50 €
	Non transmission ou non établissement amende club fautif 24 Heures après Relance	175 €
	Non-réponse à une demande de complément d'information	100 €
FOOT à 11 - FOOT à 7		
	Absence d'un délégué titulaire licence dirigeant ou signature	30 €
FOOT à 8		
	Non-fourniture de la feuille de match ou utilisation non officielle	50 €
	Retard dans son envoi par jour de retard	15 €
	Absence d'un délégué, ou accompagnateur d'équipe de jeunes, titulaire licence dirigeant ou signature	25 €
	Absence sur FAL : Feuille de présence ou feuille de plateau (Foot à 4 ; 5 et 8 / Niveau 1 ; 2 et 3)	10 €
	Forfait Finale Départementale U13 à 5 PITCH Filles	50 €
	Forfait Finale Départementale U13 à 8 PITCH Garçons et Filles	100 €
	LICENCE MANQUANTE JOUEUR SUR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER	50 €

DOSSIER DISCIPLINAIRE

	Avertissement	15 €
	Exclusion	35 €
	Avec publication jusqu'à six matches de suspensions	50 €
	Avec publication et notification à partir de sept matches de suspensions	75 €
	Absence rapport demandé	100 €
	Absence non excusée joueur ou dirigeant convoqué (par personne)	120 €
	Absence non excusée joueur ou dirigeant convoqué moins de 8 jours à l'avance sans motif reconnu valable (par personne)	100 € + 2 matches de suspension
	Absence excusée joueur ou dirigeant à moins de 3 jours de la réunion (par personne)	50 €
	Match perdu pour indiscipline	120 €
	Match perdu pour abandon de terrain anti-sportif ou déloyal	80 €
	Match perdu par pénalité	120 €

STATUT DE L'ARBITRAGE CLUBS EN INFRACTION

Amende par année d'infraction limité à quatre au maximum		1ère Année	2ème Année	3ème Année	4ème Année
	Équipe en Seniors D1	120 €	240 €	360 €	480 €
	Équipe en Seniors D2	50 €	100 €	150 €	200 €
	Équipe en Seniors D3	50 €	100 €	150 €	200 €
	Équipe en Seniors D4	50 €	100 €	150 €	200 €
	Équipe en Seniors D5	50 €	100 €	150 €	200 €

STATUT DES ÉDUCATEURS

	Infraction - Amende	100 €
--	---------------------	-------

CHAMPIONNAT SENIORS MASCULINS

INFRACTION À LA RÈGLEMENTATION CONCERNANT LES OBLIGATIONS D'ÉQUIPES DE JEUNES

	Amende	100 €
--	--------	-------

FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE

	Par équipe Séniors, Féminine, Futsal, Loisirs par mois :	10 €
	Par équipe Jeune Foot à 11, 8 et à 7 par mois :	6 €
	Par équipe Jeune Foot à 5 par mois :	2 €

DIVERS

	Montant minimum de participation Coupes Séniors avant les 1/8 finales	10 €
	Montant minimum de participation Coupes Séniors après les 1/8 finales	20 €
	Fraude d'identité	1 000 €
	Falsification feuille de match	1 000 €
	Licencié suspendu inscrit sur une feuille de match	150 €
	Participation d'un joueur non licencié en Foot à 8, à 7, à 5 et à 4 (Féminines séniors) - par joueur	100 €
	Participation d'un joueur non licencié en Foot à 8, à 7, à 5 et à 4 (Jeunes) - par joueur	80 €
	Lettre insuffisamment affranchie	7 €
	Concurrence d'un match organisé par le District	300 €
	Organisation de tournoi sans homologation du District	300 €
	Organisation d'un match amical sans homologation du District	300 €
	Non respect de la numérotation sur les maillots des équipes ayant l'obligation	100 €
	Amende absence non excusée du club convié à une manifestation ou évènement organisée par le DOF	150 €
	Utilisation de fumigène, pétard et/ou autre engin pyrotechnique	
	- Le premier	500 €
	- Le supplémentaire et à l'unité	150 €
	- En cas de récidive amende doublée	
	Incivilités majeures ou menaces	750 €
	Frais de délégation 0,41 € du km, avec un minimum forfaitaire	45 €
	Frais accompagnateurs arbitres 0,41 € du km, avec un minimum forfaitaire	30 €

Les manquements non expressément visés ci-dessus donnent lieu à l'application d'une amende ou d'une sanction laissée à l'appréciation de la Commission compétente

En outre, les frais divers d'audition sont à la charge du club perdant ou du membre fautif.

tout club ou membre refusant de payer l'amende ou les frais ou ne s'acquittant pas dans le délai réglementaire est suspendu jusqu'à libération de sa dette.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DOF

	Non éléctive	Éléctive
Amende club	15 € / voix	30 € / voix
Si procuration à un autre club, absent le jour même	7 € / voix	Néant

COMPTE CLUB

Au-delà de la date butoir du règlement attendu, une majoration de 5% sera appliquée avant l'application de l'article 18.

Les frais postaux pour la mise en application de l'article 18 sont à la charge du club fautif.